



## Règlement du Minitour 2009

**ARTICLE 1 :** Le présent règlement prendra effet à dater de la première épreuve du MINITOUR 2009 organisé par les 6 clubs suivants : C.C.Bergues, Roue d'Or Cominoise, Dunquerque Littoral, E.C.Faches-Thumesnil Ronchin, A.S.Hellemmes et E.C.Wattrelos, avec le parrainage du Comité Départemental Nord de la Fédération Française de Cyclisme. Il s'appliquera donc aux 6 étapes réparties d'Avril à Septembre 2009.

**ARTICLE 2 :** A la prise du dossard, soit 1 heure avant le premier départ, les coureurs devront se présenter en tenue avec leur licence ou le double de la feuille de demande de licence. Aucune attestation ou certificat sur l'honneur ne sera accepté à la remise des dossards. Le dossard devra être attaché avec 4 épingles et n'être NI PLIE, NI ARRACHE, NI MAL ACCROCHE OU NON LISIBLE. En cas de non respect de cet article, le coureur sera classé à la dernière place du groupe auquel il appartient. Tous les dossards seront à rendre à la fin du dernier MINITOUR à BERGUES

**ARTICLE 3 :** Avant chaque épreuve, les coureurs devront se présenter au CONTROLE BRAQUETS'il a lieu. Après ce contrôle, les coureurs seront priés de bien vouloir se présenter à l'appel de leur nom. Il ne sera pas admis de blocage de dérailleur ni de bidon sur le vélo (sauf pour les minimes ou sur décision des commissaires)

Rappel des développements maximum :

Poussins, pupilles, benjamins : 5m60

Minimes : 6m10

Rappel des distances de course :

Poussins : 5km : 1 tour de chauffe + distance libre 1km500

Pupilles : 10km + 1 tour de chauffe

Benjamins : 15 km + 1 tour de chauffe

Minimes : 25 à 30 km avec départ direct.

**ARTICLE 4 :** Sanctions entraînant le déclassement à la dernière place du groupe auquel le coureur appartient : le levé de 1 ou 2 bras avant ou après la ligne d'arrivée, non tenue de sa ligne, insultes ou injures, tassement d'un coureur. A la deuxième infraction à cet article, le coureur sera exclu du classement général.

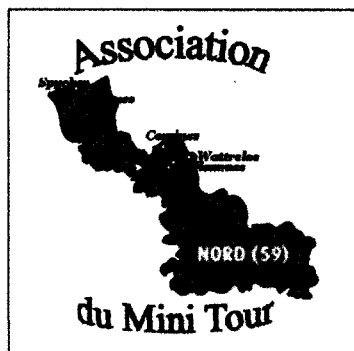
**ARTICLE 5 :** Il est obligatoire que le coureur soit en possession :

- D'un vélo en bon état
- D'un guidon bouchonné
- D'un casque (dont le port est obligatoire dès la prise des dossards)

**LES BULLETINS D'ENGAGEMENT DEVRONT OBLIGATOIREMENT COMPORTER :**

- Le nom et prénom du coureur
- Le n° de licence complet
- L'année de naissance du coureur
- Le nom et prénom de l'éducateur ou du responsable et son n° de licence

**ARTICLE 6 :** Toutes les réclamations devront être présentées par un éducateur ou responsable du club, la licence faisant foi. Ces réclamations devront nous parvenir par écrit sur un formulaire spécial à retirer auprès du président du jury. La réponse sera donnée le jour même. Aucune réclamation verbale ne sera acceptée.



## Règlement du Minitour 2009

**ARTICLE 7 :** Le classement général sera affiché lors de chaque étape et sera entériné lors des réunions de l'Association du MINITOUR.

**ARTICLE 8 :** A l'issue de chaque étape, des bouquets seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie d'âge. Même pour les minimes 1 et 2, il y aura 2 classements.

**ARTICLE 9 :** L'attribution des points se fera de la manière suivante :

1 <sup>er</sup> : 40 points	6 <sup>ème</sup> : 30 points	11 <sup>ème</sup> : 20 points	16 <sup>ème</sup> : 10 points
2 <sup>ème</sup> : 38 points	7 <sup>ème</sup> : 28 points	12 <sup>ème</sup> : 18 points	17 <sup>ème</sup> : 8 points
3 <sup>ème</sup> : 36 points	8 <sup>ème</sup> : 26 points	13 <sup>ème</sup> : 16 points	18 <sup>ème</sup> : 6 points
4 <sup>ème</sup> : 34 points	9 <sup>ème</sup> : 24 points	14 <sup>ème</sup> : 14 points	19 <sup>ème</sup> : 4 points
5 <sup>ème</sup> : 32 points	10 <sup>ème</sup> : 22 points	15 <sup>ème</sup> : 12 points	20 <sup>ème</sup> : 2 points

A chaque étape, 10 points seront attribués à chaque coureur présent ou excusé médicalement au plus tard le jour de l'épreuve.

**ARTICLE 10 :** Pour être classés dans le classement général final, les coureurs devront avoir participé à 5 ou 6 étapes. Le classement final et les récompenses seront établis sur les 20 premiers coureurs de chaque catégorie d'âge.

**ARTICLE 11 :** Lors de la remise des récompenses, il sera offert une fleur à chaque féminine classée dans chaque catégorie. Cette remise aura lieu à COMINES.

**ARTICLE 12 :** Un classement par équipes sera effectué comme suit : cumul des points obtenus par 2 coureurs maximum par club, par catégorie d'âge et par étape.

**ARTICLE 13 :** Les éducateurs encadrant les enfants doivent impérativement être licenciés auprès de la FFC.

**ARTICLE 14 : LA POCHEtte CONTENANT LES DOSSARDS DEVRA ÊTRE RESTITUÉE COMPLÈTE À L'ISSUE DE LA DERNIÈRE ÉTAPE AU RESPONSABLE DES ENGAGEMENTS DE BERQUES.**

Le présent règlement a été approuvé par le bureau de l'Association du MINITOUR.